



Demande visant à obtenir une copie de dossiers

Je demande à votre organisation de me remettre une copie de tous les dossiers qui renferment des renseignements personnels à mon sujet.

À votre sujet

Titre (<i>facultatif</i>)		Nom de famille		Prénom	
Nom de la société ou de l'organisme (<i>s'il y a lieu</i>)					
Adresse postale		Rue	Ville	Province	Code postal
N° de téléphone (<i>journée</i>) ()		N° de téléphone (<i>soirée</i>) ()		N° de télécopieur ()	
Adresse courriel			N° de membre de l'Ordre		

Au sujet de
votre
demande

Voulez-vous : Recevoir une copie de vos dossiers? OU *Examiner les dossiers sur place?

* N.B. : L'examen des dossiers sur place a lieu au bureau de l'Ordre des métiers de l'Ontario : 655 rue Bay, Toronto (Ontario). Ce formulaire doit être envoyé à l'avance; la date et l'heure de l'examen seront alors fixées et communiquées au demandeur.

1. Quels dossiers voulez-vous obtenir?

Donnez le plus de détails possibles. (Pour obtenir vos renseignements personnels, indiquez tous vos noms antérieurs. Pour les renseignements personnels d'une autre personne, joignez une preuve que vous pouvez agir légalement en son nom).

Au sujet des
renseignements
que vous voulez
obtenir

2. Les dossiers demandés doivent couvrir quelle période? Donnez des dates précises.

Signature	Date
-----------	------

Votre signature

Où envoyer
votre demande

Envoyez votre demande, avec les frais initiaux (s'il y a lieu), à l'Ordre des métiers de l'Ontario, à l'attention de : Responsable de la confidentialité, 655 rue Bay, Toronto ON M5G 2K4. Prévoyez entre 10 et 15 jours ouvrables pour le traitement de la demande.

Important!!

L'Ordre des métiers de l'Ontario (l'Ordre) se réserve le droit de refuser ou de rompre l'accès aux renseignements pour l'une ou l'autre des raisons suivantes : a) l'accès aurait pour effet que des renseignements personnels au sujet d'un tiers serait probablement révélés sans l'autorisation de celui-ci; b) l'information est protégée par le secret professionnel de l'avocat; c) l'accès révélerait des renseignements commerciaux confidentiels; d) l'accès pourrait raisonnablement menacer la vie ou la sécurité d'une autre personne; e) les renseignements se rapportent à une enquête ou à une inspection menée aux termes de la *Loi de 2009 sur l'Ordre des métiers de l'Ontario et l'apprentissage* (la LOMOA) et la fourniture de cette information compromettrait l'enquête ou l'inspection; f) les renseignements ont été produits au cours d'un processus formel de résolution, d'examen ou d'audition de conflits; g) les renseignements sont soumis à des processus ou exigences de divulgation différents aux termes de la LOMOA, de ses règlements, ou des règlements administratifs de l'Ordre, auquel cas ces différents processus et exigences seront observés; ou h) d'autres motifs raisonnables déterminés par l'Ordre entrent en jeu.

À L'USAGE DU BUREAU SEULEMENT

Demande reçue le	N° de la demande
	Commentaires